



→ Communiqué de presse

Contrat Région-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne 2006-2012 Un programme de 5,9 M€ autour de 19 projets d'envergure régionale

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays, signés entre 2006 et 2007, font l'objet d'une « clause de revoyure » à mi-parcours. Gwenegon Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et numérique, s'est engagé dans un tour de Bretagne pour signer ces avenants, aboutissements de négociations menées tout au long de l'année 2009. Etape à Augan, dans le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, le 28 octobre, en présence de Joseph Seveno, Président du Pays, et de Béatrice Le Marre, conseillère régionale référente pour le pays.

Portant sur une dotation globale de plus de 5,9 M€, le contrat Région-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne comporte, notamment, **19 projets structurants d'intérêt régional (bénéficiant d'un total de 3,9 M€ de subventions régionales)**. Si l'enveloppe globale dédiée au contrat Région-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne reste la même, cette révision a abouti à l'ajout ou la renégociation de 9 projets pour les adapter au plus près des (nouveaux) besoins du territoire.

A l'occasion de cette « revoyure », le pays a mis en place un référentiel d'éco-conditionnalité qui vise à atteindre la labellisation BBC (Bâtiment basse consommation) ; il s'appliquera à l'ensemble des projets de construction ou réhabilitation qui n'ont pas encore été réalisés.

Les opérations inscrites au contrat Région-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne se répartissent principalement autour de trois thématiques. Plusieurs opérations sont ainsi liées au **développement économique** du territoire avec, notamment, la **requalification de parcs d'activités**, labellisés Qualiparc, sur la **Communauté de communes de Ploërmel** (subvention régionale 450 000 €). Les services à la population, et tout particulièrement la création de **structures d'accueil pour l'enfance et la jeunesse à Josselin, Sérent, Malestroit, Guer ou encore Augan**, représentent un volet important du contrat avec 10 projets financés, au total, à hauteur de 1,67 M€ par la Région. Enfin, l'offre touristique et sportive avec, par exemple, la création d'un **circuit de valorisation et de protection du patrimoine fluvial à Josselin** (180 000 €) constitue le troisième axe fort.

Une enveloppe numérique de près de 420 000 €

La Région Bretagne souhaite assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique**. Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, lors de la révision des contrats.

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a ainsi bénéficié d'une enveloppe de **418 406 €** qu'il pourra mettre à profit pour développer les usages (e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises...) ou accroître le débit par la mise en place d'infrastructures adaptées...

Les signataires de l'avenant au contrat Région-Pays 2006-2012

- Gwenegon Bui, Vice-président de la Région Bretagne chargé de la politique territoriale et numérique,
- Joseph Seveno, Président du pays de Ploërmel Cœur de Bretagne,
- Béatrice Le Marre, Présidente de la communauté de communes de Ploërmel,
- Jean-Luc Bleher, Président de la communauté de communes du pays de Guer,
- Henri Ribouchon, Président de la communauté de communes du pays de Josselin,
- Christian Perrocheau, Président de la communauté de communes du pays de Mauron en Brocéliande,
- Loïc Thomas, Président de la communauté de communes du Porhoët,
- Michel Guégan, Président de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux,

Contacts Presse

Odile Bruley - Rose-Marie Louis - Gaël Le Saout
Accueil presse : 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr

La révision du contrat Région-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne

Le Contrat Région-Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne 2006-2012 porte sur une dotation globale de 5 924 828 € :

- une dotation de 3 875 627 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer les projets structurants pour le Pays.
- une dotation de 968 907 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une dotation numérique de 418 406 €,
- une dotation ingénierie de 661 889 €.

Quelques exemples de projets

Une maison de la petite enfance à Guer et Augan

A la limite des départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, la Communauté de communes de Guer a connu un afflux important de population au début des années 2000 (+10% entre 1999 et 2004) et, avec lui, sont apparus de nouveaux besoins en terme de services à la population et tout particulièrement pour l'accueil de la petite enfance.

La collectivité a donc créé, en lien avec la CAF et les services de la PMI du Conseil général, deux maisons de l'enfance, l'une à Guer, l'autre à Augan. Ces structures multi-accueil de 18 à 24 places pour Guer et 12 places pour Augan comprennent des espaces jeux et motricité, des ateliers d'éveil, des chambres, une salle à manger et des bureaux.

Elles permettent d'accueillir des enfants de moins de 4 ans de manière régulière -un contrat est alors établi avec la famille- ou ponctuelle, à temps plein ou partiel. Et, selon les besoins, un accueil en horaires décalés peut être organisé.

Les réalisations du site de Augan (550 571 €) et de Guer (824 701 €) ont bénéficié d'un soutien régional global de **110 000 €** dans le cadre du contrat Région-Pays.

Des parcs d'activités labellisés Qualiparc sur la communauté de communes de Ploërmel

Afin de répondre au plus près des nouveaux besoins des entreprises en terme de structures et services, des travaux seront réalisés pour améliorer 4 parcs d'activités à Ploërmel (le Bois Vert, Camagnon et la Lande du Moulin) et à Campénéac (Belleville).

L'objectif est d'améliorer la qualité environnementale et paysagère de ces parcs d'activités pour en maintenir l'attractivité. Une fois la labellisation Qualiparc obtenue, l'image des parcs sera valorisée et il sera d'autant plus aisé d'y attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Dans le cadre de ce projet (2,5 M€), qui devrait aboutir fin 2012, la Région apporte une contribution de 450 000 €.



Le référentiel Bretagne Qualiparc

Pour bénéficier d'un soutien régional, l'aménagement des zones d'activités doit se faire dans une logique de développement durable et s'inscrire dans le référentiel Bretagne Qualiparc défini conjointement par la Région et les quatre Conseils généraux : respect de l'environnement, accessibilité par les transports en commun, services aux entreprises et salariés...

Les collectivités s'appuient sur ce référentiel pour accorder la labellisation Bretagne Qualiparc.

Création d'un circuit de valorisation et de protection du patrimoine naturel et fluvial

Située en bordure du Canal de Nantes à Brest, la petite cité de caractère de Josselin et son histoire sont fortement liées à son patrimoine fluvial.

Cet atout, la commune veut le valoriser mais aussi le préserver car il reste un espace fragile. Pour ce faire, elle a créé un itinéraire de découverte pédagogique qui a également vocation à attirer de nouveaux touristes par le développement d'une nouvelle offre touristique « nature ».

Pour ce projet la commune a recouru à un prestataire de service pour définir un scénario et proposer des aménagements scénographiques.

Un parcours jalonne la commune du Canal de Nantes à Brest au ruisseau « La minette » au cœur du vallon du bois d'amour (espace naturel). Celui-ci notamment marqué par des « placettes » scénarisées autour de la thématique du patrimoine naturel et fluvial s'adresse tant au public local qu'au public de passage. Au lavoir, il est possible d'écouter la légende des aboyeuses, de suivre les explications des lutrins mis en place au Bois d'amour... Ces aménagements ludiques, culturels et artistiques s'inscrivent dans une logique de respect de l'environnement, et profitent également aux promeneurs habituels, toutes générations confondues.

D'un montant total de 1,2 M€, la création du circuit de valorisation a bénéficié d'un soutien régional de **180 00 €**.



Le pays de Ploërmel Coeur de Bretagne en chiffres

- 6 communautés de communes : du Pays de Guer, du Pays de Josselin, du Pays de Maunon en Brocéliande, du Pays de Ploërmel, du Porhoët et du Val d'Oust et de Lanvaux (et une commune isolée : Beignon) ;
- 55 communes,
- 66 363 habitants (2007),
- un territoire de 1 241 km² (densité 53 hab/km²)

Les 19 projets d'envergure régionale du contrat Région-Pays de Ploërmel Coeur de Bretagne (projets de l'enveloppe 2)

PROJETS	BUDGET (total / part Région)
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	
Requalification Bretagne Qualiparc des parcs d'activités communautaires	2,5 M€ / 450 000 €
Qualification Bretagne Qualiparc du parcs d'activités du Val Coric - Ouest à Guer	1,1 M€ / 240 000 €
Plate-Forme de création d'entreprises et de transfert technologique « Brocéliande Technologies » de Ploërmel	1 M€ / 89 843 €
Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement	
Reconstruction d'un abattoir de proximité - CC VOL	1,9 M€ / 150 627 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire	
Construction d'une maison pluridisciplinaire de santé à Josselin	1,1 M€ / 54 000 €
Consolidation du pôle enfance – jeunesse Création d'un CLSH - Sérent	404 795 € / 174 000 €
Construction et mise en service d'une structure multi-accueil multi-sites à Guer et Augan	1,6 M€ / 110 000 €
Construction d'un pôle Enfance – Jeunesse - Josselin	2,1 M€ / 180 000 €
Construction d'une structure d'accueil de loisirs sans hébergement à Malestroit	839 000 € / 310 000 €
Création d'un espace de services et d'animation associative - Concoret	1,22 M€ / 205 000 €
Pôle d'Accueil et de Développement Intercommunal - La Trinité Porhoët	1,5 M€ / 250 000 €
Pôle intercommunal de services à la population - Josselin	440 000 € / 120 000 €
Création d'un pôle intercommunal de services à la population - Mauron	555 044 € / 240 000 €
Construction d'un pôle d'accueil et de développement communautaire à Malestroit - CC Val d'Oust et de Lanvaux	1,7 M€ / 120 000 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	
Création d'un Circuit de valorisation et de protection du patrimoine naturel et fluvial à Josselin	1,3 M€ / 180 000 €
Création d'un centre de valorisation du patrimoine mégalithique des Pierres Droites à Monteneuf	400 000 € / 200 000 €
Construction d'un Dojo - Ménéac	693 600 € / 155 000 €
Construction d'une salle omnisports - Guégon	2,1 M€ / 300 000 €
Construction d'une salle de gymnastique - Ploërmel	2,2 M€ / 347 157 €

Projet 2006 non modifié en 2009 :
 Projet 2006 révisé en 2009 :
 Nouveau projet présenté en 2009 :

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1^{ère} recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports...) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2^{ème} est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3^{ème} est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4^{ème} enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
 - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
 - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
 - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages...

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3^{ème} enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Courant 2009, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés et font aujourd'hui l'objet de signature d'avenants.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2^{ème} enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.



Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.